

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 octobre 2018

Étaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN
M. Régis BELGERI — M. Anthony SCHIARATURA - Mme Thérèse LALOGÉ

Absents - Excusés :

M. Pascal FERRARD pouvoir à M. Jean Marc BOUSCHBACHER
Mme Sylvie PALUMBO pouvoir à M Laurent ROUSSELOT
Mme Annette RODIER pouvoir à M Yves DESVERNES
Mme Agnès JEANMICHEL pouvoir à M Régis BELGERI
M. Jean-Claude HATIER pouvoir à M Anthony SCHIARATURA
Mme Christine BOUYER
M. Thibault HEINTZ

Date de la convocation : 18 octobre 2018

Début du conseil : 20 h 40

Monsieur le Maire demande d'ajouter le point suivant : participation financière stérilisation des chats

ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Indemnités 2018 pour le gardiennage des églises communales
 - 2 - Vente pour destruction d'un véhicule
 - 3 - Réforme des modalités de gestion de listes électorales : mise en place commission contrôle
 - 4 - Communauté de Communes : modification statutaire
 - 5 - SDANC : avis demandes adhésions
 - 6 - O.N.F. : Etat d'assiette des coupes et des destinations des produits l'exercice 2019
 - 7 - Budget eau : prêt
 - 8 - Aire de jeux HLM le Grand Jardin
 - 9 - Projet guide touristique – Voie 2^{ième} BD
- Informations et questions diverses

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 27 septembre Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – INDEMNITÉ 2018 POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES

COMMUNALES (délibération n° 2018.10.26/01)

Monsieur le Maire indique que l'indemnité allouée au préposé chargé du gardiennage de l'église est fixée par circulaire ministérielle.

Pour l'année 2018, celle-ci n'est pas revalorisée et sera donc identique à 2017 soit 479,86 €.

Le Conseil, à l'unanimité, confirme ce montant pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte.

2 – VENTE POUR DESTRUCTION D'UN VÉHICULE (délibération n° 2018.10.26/02)

Le camion Volkswagen hors d'usage a été cédé pour destruction à la Société RECUPFER de Bleurville. Celle-ci nous a fait parvenir un chèque de 225 € correspondant à son tonnage soit 2 T 250 de ferraille.

A l'unanimité, les conseillers, acceptent ce montant.

3 – RÉFORME DES MODALITÉS DE GESTION DE LISTES ÉLECTORALES : mise en place commission contrôle

Monsieur DESVERNES explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2019 conformément au décret n° 201-343 du 9 mai 2018 qui met en place le Répertoire Electoral Unique qui consiste au traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique et rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales et à la loi du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, il ya lieu de désigner de nouveaux membres.

En effet, la Commission Administrative chargée de statuer sur les demandes d'inscription et radiations sera dissoute le 9 janvier 2019. Elle sera remplacée par une Commission de Contrôle. La composition de cette commission varie suivant le nombre d'habitants et le nombre de listes siégeant au conseil municipal soit pour Darney :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège
- 2 conseillers appartenant à la deuxième liste.

Ils seront nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans, au plus tard le 1^{er} janvier 2019 et après chaque renouvellement intégral du conseil Municipal.

Ceux-ci devront être pris dans l'ordre du tableau, à l'exception du maire, de ses adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Les personnes qui seront désignées auront l'obligation de participer à toutes les réunions de la commission en sachant que quasiment toutes les dates sont imposées par la Préfecture. Obligation également de participer au scrutin (dépouillement etc..)

Monsieur le Maire fait appel aux volontaires :

- ✓ de la liste POUR DARNEY
- ✓ de la liste NOTRE PARI C'EST DARNEY

Après concertation et débat, et comme aucune personne présente ne peut se porter volontaire (obligations professionnelles), les conseillers chargent Monsieur DESVERNES de demander à Monsieur le Préfet de rester à l'ancienne formule.

4 - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : MODIFICATION STATUTAIRE (délibération n° 2018.10.26/03)

Lors de sa séance du 11 septembre 2018, le Conseil Communautaire a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes LES VOSGES CÔTÉ SUD-OUEST en ajoutant une 8ème compétence à savoir "Voirie déclarée d'intérêt communautaire" (seulement pour la Zone d'activité "Chéri Buisson" de LAMARCHE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord à la modification demandée ci-dessus.

5 – SDANC : avis demandes adhésions (délibération n° 2018.10.26/04)

Le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Collectif nous informe que les communes de VITTEL et HERGUGNEY désirent y adhérer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord aux adhésions présentées.

6 - O.N.F. : Etat d'assiette des coupes et des destinations des produits

P'exercice 2019 (délibération n° 2018.10.26/05)

Monsieur KONTOR, notre référent ONF, nous propose l'assiette des coupes et destinations des produits pour l'exercice 2019 sur les parcelles 2, 11 et 12 de la forêt communale.

Après concertation, le Conseil, à l'unanimité :

- décide de répartir les houppiers et petits bois entre les affouagistes.
- laisse à l'Office National des Forêts le soin de fixer les découpes dimensionnelles.
- Demande à l'O.N.F de vendre les grumes de hêtres et autres essences en contrat d'approvisionnement, les grumes de chênes et autres essence en adjudication publique.

7 – BUDGET EAU : prêt

Afin d'honorer les factures du projet de la nouvelle station de traitement des eaux potables il y a lieu d'envisager un prêt sur le budget eau auprès d'un organisme bancaire.

Deux propositions nous sont parvenues sur quatre demandées :

- Crédit agricole : 170.000 € - taux fixe annuel 1.87 % sur 20 ans ;

- Crédit Mutuel : 170.000 € - taux fixe 1.44 % sur 20 ans

 Ou 170.000 € - taux fixe 1.65 % sur 25 ans

La Caisse des Dépôts et Consignations demande des pièces complémentaires.

Après concertation, les membres du Conseil décident à l'unanimité de reporter leur décision au prochain conseil municipal.

8 – AIRE DE JEUX HLM LE GRAND JARDIN (délibération n° 2018.10.26/06)

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu de VOGELIS une proposition de convention pour l'aménagement d'une aire de jeux sur le site du Grand Jardin car l'office n'a pas vocation à aménager ni à entretenir ce type de structure.

Les installations existantes sont en mauvais état et leur mise en conformité serait élevée.

Après débat, le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette convention.

9 – PROJET GUIDE TOURISTIQUE – Voie 2^{ème} DB (délibération n° 2018.10.26/07)

La fondation Maréchal Leclerc de Hautecloque nous sollicite pour un soutien financier afin d'éditer un guide touristique de la "Voie de la 2^{ème} DB" qui poursuivra un triple but :

- Participer activement au devoir de mémoire
- Augmenter la notoriété de la Voie de la 2^{ème} DB
- Tout en dynamisant le tourisme local.

Darney étant sur cet itinéraire, il est matérialisé par la borne (située rue du 8 mai) qui était déjà à l'initiative de cette association. Un soutien financier avait été demandé et accordé.

Monsieur le Maire propose de lui verser 100 € pour l'exercice 2019

Les Conseillers, par 11 pour 1 contre 1 abstention décide d'allouer le montant ci-dessus.

10 – PARTICIPATION FINANCIÈRE STÉRILISATION DES CHATS (délibérations n° 2018.10.26/08)

La campagne des chats à stériliser s'est déroulée dans un premier temps dans les quartiers HLM rue du 8 mai et HLM le Hébaïn par la capture de 30 chats.

Certains d'entre eux sont malades et blessés aux pattes. Il faut donc les soigner avant de les remettre dans leurs secteurs ce qui engendre un surcoût à l'association qui les a en charge (soins vétérinaires, pensions jusque la guérison complète). Cette rallonge, si les frais sont moins conséquents que prévu, permettrait d'engager la procédure sur un autre secteur.

Monsieur DESVERNES propose un montant de 1000 €.

C'est par 12 pour 1 contre que le conseil accepte cette proposition.

Pour éradiquer le problème de reproduction des chats, il serait bon d'envisager d'organiser cette campagne tous les ans afin de ne pas attendre la surpopulation, le coût sera alors moins élevé.

Un Problème s'est posé avec Madame BESCH habitante du quartier le Hébaïn qui a ouvert les cages : un agent de l'ASPA est resté sur place pour surveiller. Une autre séance est prévue du 5 au 7 novembre.

Monsieur BELGERI indique que l'opération pigeon est programmée début novembre.

Informations et questions diverses

- la collecte des textiles, linges et chaussures mise en place par le SICOTRAL se déroulera du 12 au 24 novembre, dans le cadre du Téléthon. Les sacs seront déposés en mairie.

- prolongation des mesures de limitation des usages de l'eau jusqu'au 30 novembre.

- bruit de couloir : un pédicure voudrait s'installer sur la commune.

- un opticien désire intervenir sur la commune à domicile.

- la COM COM est à la recherche de médecin salarié dans un premier temps.

- un camion de Pizza sera présent tous les mercredis à partir du 7 novembre sur le champ de foire.

- le Tribunal de Grande Instance d'Épinal nous informe de la vente, le 18 janvier 2019, par adjudication forcée de deux maisons d'habitation à rénover rue Jules ferry : mise à prix 10.500 €.

- l'avis technique sur l'état du bâtiment "dispensaire" a été envoyé à la DRAC.

- comme prévu lors de la réunion avec les services départementaux, suite à un souhait des commerçants et artisans, la rue de la gare est ouverte pour 15 jours, malgré la demande faite au président des commerçants contacté de revenir sur leur demande : portion dangereuse, très étroite. Bien qu'interdit aux poids lourds de plus de 3 T 5, la première nuit un camion s'est engagé... obligé de faire marche arrière : il a heurté les escaliers de Mr KOBLER !

- Monsieur le Maire et Mr BELGERI se sont rendu à PARIS sur invitation à de Mr l'Ambassadeur Tchèque. Une médaille évoquant la présentation du drapeau aux troupes tchécoslovaques a été remise à toutes les villes qui ont commémoré le centenaire soit par des expositions, des manifestations etc. Réception officielle suivie d'un buffet servi dans les jardins de l'ambassade.

- le samedi 3 novembre, Mrs DESVERNES, BELGERI, DICHE se rendront à VOUZIERES pour commémorer le centenaire de la fin de la première guerre.

- Madame Ingrid COLNET a été retenue pour le poste de chef de projet concernant la revitalisation des centres bourgs. Elle est mise à disposition sur les deux communes jusqu'au 31 décembre 2018 avec embauche effective au 1^{er} janvier 2019. Elle viendra se présenter lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

- un radar pédagogique est installé depuis le 15 octobre, route de Vittel.

- point sur les travaux terminés :

- à la MPT chauffage par les Ets Mathis et Philips.
- rénovation des geôles du château. Une visite avec les écoliers sera programmée ;

- première intervention dans les greniers de la mairie par GRDF pour la pose d'antennes (qui permettront les relevés à distance des compteurs). L'antenne extérieure sera posée le mercredi sept novembre avec l'aide d'une nacelle ;

- mise en garde auprès du CADA pour la consommation d'eau excessive des familles de réfugiés (1100 m³ sur 1 an). Les factures seront réglées par cet organisme.

Dates à retenir :

- théâtre samedi 27 octobre 20 h 30 dimanche 28 /10 à 15h à la salle des fêtes ;
- samedi 27 octobre à Epinal : assemblée générale de l'Association des Maires des Vosges (AMV) ;
- les bureaux de la mairie seront fermés le vendredi 2 et samedi 3 novembre. Seuls trois agents des services techniques seront en poste ;
- théâtre samedi 3 novembre 20 h 30 à la salle des fêtes ;
- dimanche 11 novembre cérémonie de l'armistice ;
- samedi 17 novembre vide-armoires organisé par l'Association Familiale au gymnase ;
- samedi 24 novembre vin chaud sur parking de l'Intermarché proposé par les parents d'élèves ;
- dimanche 25 novembre repas de l'âge d'or salle des fêtes ;
- dimanche 25 Novembre au gymnase : arbre de Noël de l'EHPAD ;
- samedi 1er décembre et dimanche 2 décembre marché de Noël ADADE au gymnase 14 à 18 h ;
- samedi 1er décembre Ste BARBE à la salle des fêtes ;
- vendredi 7 décembre marché de Noël des établissements médico-sociaux et des parents d'élèves ainsi que le traditionnel défilé de Saint Nicolas ;
- samedi 8 décembre Téléthon et don du sang (à la salle des fêtes).

Monsieur ROUSSELOT revient sur le compte rendu du 23 février dans lequel était mentionné que l'Association les Amis du patrimoine devait verser à la commune un montant de 3000 € correspondant à la mise aux normes électriques (partie musée Damia), la totalité des travaux du rez de chaussée ayant été réglée sur le budget communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Darney, 26 octobre 2018

Le Maire,
Y. DESVERNES

